

ATTESTATION DE RESERVATION N°16/2023

Conformément au décret exécutif n°13-431 du 18 décembre 2013 définissant les modèles types des contrats de réservation et de vente sur plans des biens immobiliers ainsi que les limites du paiement du prix du bien objet du contrat de vente sur plans et le montant et l'échéance de la pénalité de retard ainsi que les modalités de son paiement.

1°) Le promoteur immobilier SARL Promotion Immbiliére the heaven Dont le siège est situé à (adresse) Chéraga 16014 Titulaire de l'agrément n° 2001M1426 du 28 févr. 2018 Inscrit au tableau national des promoteurs immobiliers sous le n° 0010-0278-M14 en date du 10 juin 2020 Affilié au fonds de garantie sous le n° 0437-0454-M14, Représenté par Abdelhamid Boukahnoun, Agissant en qualité de Directeur general. Ayant tous pouvoirs pour agir en ce sens, ci-après désigné "le promoteur immobilier", d'une part,

Et : 2°) Le réservataire Nom: Houria Prénom: Djeffali Acte de naissance n° 13993 pièce d'identité n°20300013003 Domicilié à Alger Ci-après désigné "le réservataire" d'autre part,

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la réservation par le réservataire auprès du promoteur immobilier d'un bien immobilier à usage d'habitation, identifié comme suit :

• Wilaya: Chlef.

Commune: Beni HaouaAdresse: Beni haoua, Chlef

Bloc: Bt A03Étage: 1

Format: F3 T1 Heaven
Superficie totale: 99M²

• Superficie habitable: 84.15M²



